Vous emménagez sur la commune de Dampierre.

Emménager dans un nouveau logement implique plusieurs démarches administratives et pratiques.
Voici un guide structuré pour vous aider à organiser votre emménagement de manière efficace.

L'application Intramuros

A télécharger gratuitement si vous disposez d'un smartphone. Elle permet permet non seulement de faire passer instantanément des messages d'alerte et d'information mais aussi de s'abonner aux publications de vos commerçants et associations favoris, ou de signaler à la commune des dysfonctionnements ou suggestions.

IntraMuros

Installation sur Smartphone

Scanner le QR code pour télécharger

Horaires de votre mairie :

Lundi : 9h00 à 12h00
Mardi : 14h00 à 18h00
Jeudi : 14h00 à 18h00
Vendredi : 14h00 à 17h30
mairie@dampierre-jura.fr
Tel : 03 84 71 11 87

Le service URBANISME est ouvert :
le lundi et le jeudi

Horaires de votre agence postale

Lundi : 9h00 à 12h00
Mardi : 13h30 à 18h00
Mercredi : 13h30 à 18h00
Jeudi : 9h00 à 12h00
Vendredi : 9h00 à 12h00
Samedi semaine paire : 9h00 à 12h00
Tel : 03 84 81 53 30

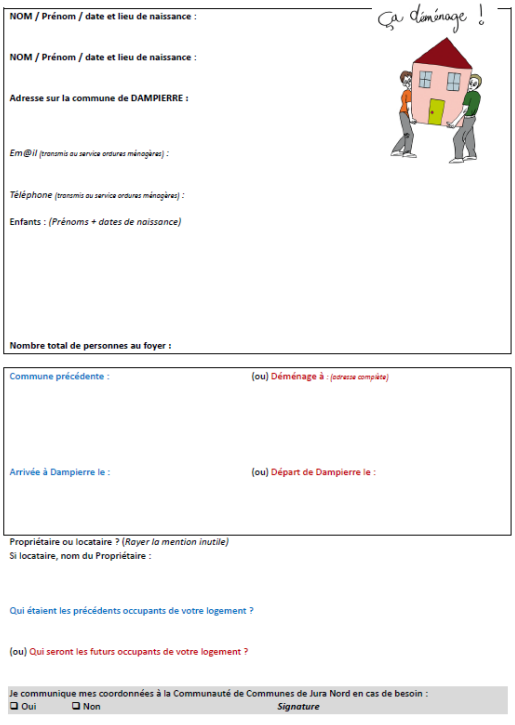

NOM / Prénom / date et lieu de naissance :

NOM / Prénom / date et lieu de naissance :

Adresse sur la commune de DAMPIERRE :

Em@il (transmis au service ordures ménagères) :

Téléphone (transmis au service ordures ménagères) :

Enfants : (Prénoms + dates de naissance)

Nombre total de personnes au foyer :

Ça déménage !

Commune précédente : (ou) Déménage à : (adresse complète)

Arrivée à Dampierre le : (ou) Départ de Dampierre le :

Propriétaire ou locataire ? (Rayer la mention inutile)
Si locataire, nom du Propriétaire :

Qui étaient les précédents occupants de votre logement ?

(ou) Qui seront les futurs occupants de votre logement ?

Je communique mes coordonnées à la Communauté de Communes de Jura Nord en cas de besoin :
☐ Oui ☐ Non Signature

Il est important de se présenter en mairie lors de votre arrivée, de leur indiquer tous renseignements, composition de votre foyer, si enfants internes ou garde alternée **(justificatifs obligatoires)** et de leur signaler toute modification concernant votre situation.

En effet, la mairie confirme par mail les informations au service des ordures ménagères de la Communauté de Communes de Jura Nord afin de créer un dossier en ordures ménagères et de renseigner les mouvements de personnes afin d'effectuer la facturation au plus juste des ordures ménagères.
Le service ordures ménagères de la Communauté de Communes Jura Nord facture et envoi via système informatique les factures à la trésorerie de Dole qui vous adresse les avis des sommes à payer et gère les recouvrements.

SICTOM ZONE DE DOLE
LES COULEURS DU TRI

Tél : 03 84 82 56 19
E-mail: contact@sictomdole.fr
22 allée du bois, 39100 Brevans

Accès déchèterie : A votre arrivée dans le logement, il convient de récupérer le badge de l'ancien occupant. Sinon refaire une demande via leur formulaire internet

Abonnement aux Services Publics

Pensez à souscrire aux services publics essentiels tels que l'eau :

SIAEP Doubs Jura pour les secteurs Dampierre / Châteauneuf & les Minerais:

aep.syndicat1@orange.fr

SIEVO Jura pour le secteur Le Petit-Mercey

SIEVO
Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon
3 rue du Val de l'Ognon
25170 Courchapon
Tél. 03 81 58 26 26
contact@valdelognon.fr

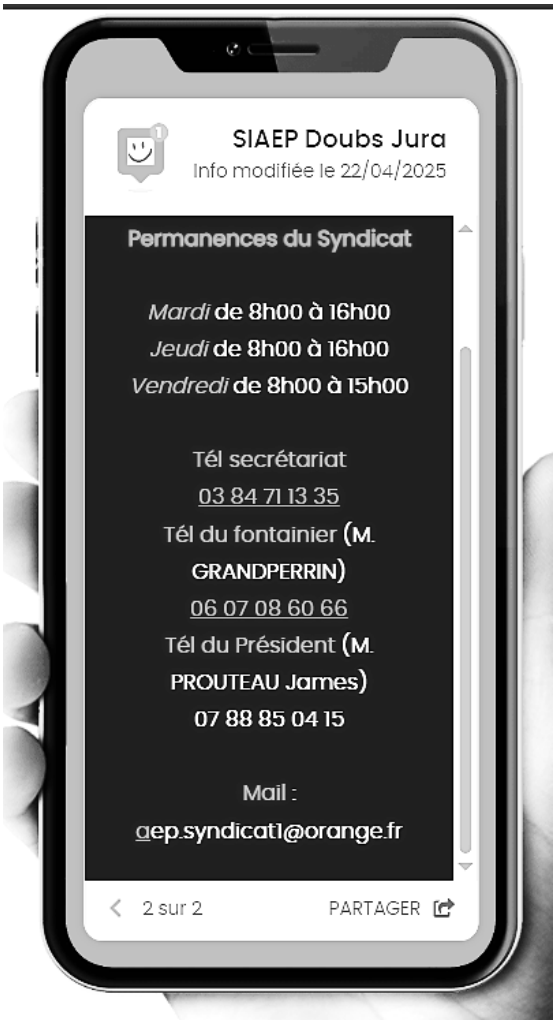

Inscription sur les listes électorales

Inscrivez-vous sur les listes électorales de votre nouvelle commune :

- Vous pouvez faire cette démarche en ligne sur https://www.service-public.fr/ (avec pièce-d'identité et justificatif de domicile)
- Ou en mairie

Inscription des Enfants à l'École

Si vous avez des enfants en âge scolaire, il est crucial de les inscrire dans les établissements scolaires de votre nouvelle commune. Rendez-vous à la mairie pour les informer, puis prendre contact avec :

- l'école primaire Pasteur :
  au 2 Rue de Fraisans (tel 03 84 71 12 28)
- le Collège Gustave Eiffel de Fraisans.

Les dates d'inscriptions de l'école primaire Pasteur sont habituellement communiquées au printemps via l'application Intramuros ou affichées en mairie. L'école Primaire vous demandera : le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant.

Vous quittez Dampierre ?

Il est impératif de venir en mairie nous l'indiquer pour clôturer la facturation des ordures ménagères (justificatifs de nouvelle adresse à fournir)